Petites halles de gymnastique et halles de fortune

Autor(en): **Truninger, P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **13 (1956)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-996771

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Petites halles de gymnastique et halles de fortune

En dépit des réjouissants progrès réalisés dans le domaine de la construction de halles de gymnastique, il existe encore de nombreuses petites localités qui n'ont pu, pour des raisons financières, construire un local de gymnastique de dimensions normales et disposant des installations désirables. Dans le «Guide» de l'E.F.G.S. et le Manuel de la S.F.G. consacrés à la construction et à l'aménagment de places et de halles de gymnastique, les cas spéciaux n'ont pu être que mentionnés; on a voulu éviter ainsi que, même dans les localités disposant de conditions relativement favorables, les cas spéciaux ne soient considérés comme des cas normaux.

Et cependant, l'expérience nous prouve que nous avons sans cesse à nous occuper de petites halles de gymnastique ou de halles de fortune. De petites localités ne peuvent, en effet, consacrer 200.000 fr. pour la construction d'une halle de gymnastique avec place de jeux et d'entraînement. Et pourtant la nécessité s'en faisant sentir, le conseiller technique se creuse la tête pour trouver une solution qui permette de construire ces installations à un prix supportable. Les considérations ci-après peuvent être utiles dans de telles circonstances:

Dans le canton de Saint-Gall existait, il y a 40 ou 50 ans, dans chaque maison d'école, petite ou moyenne, un local de gymnastique. Celui-ci se trouvait peut-être à la cave ou dans les sous-sols, avait une surface de 70 à 90 mètres carrés et une hauteur variant de 3,50 à 5,00 m. Ce local était généralement trop petit, mal éclairé et aéré et la plupart du temps humide et froid du fait qu'il se trouvait en-dessous du niveau du sol.

Du point de vue du coût, il est clair que la grandeur de la salle joue un rôle considérable. Toutefois, la surface du fond ne devrait jamais être inférieure à 180 mètres carrés. La hauteur de la halle se laisse discuter. Les «Normes» de 1931 prévoient une hauteur minimum de 5,20 m. en raison de la gymnastique à la barre fixe. Le «Manuel» de la S.F.G., édition 1950, mentionne 5,50 m. Cela est juste pour des halles normales. Pour nos cas spéciaux, par contre, c'est précisément là qu'il convient d'économiser. Si, contrairement à ce qui se fait généralement, les barres fixes sont placées dans le sens de la longueur de la petite halle de gymnastique, une réduction de la hauteur est, à notre avis, sans autre possible, avec par exemple une hauteur de paroi de 4,50 m. et une hauteur au fait de 5,50 mètres. Les grands tours et toutes les sorties peuvent être effectués dans une halle de 10 m. de largeur. Cette réduction de la hauteur n'agit pas seulement sur le coût de construction, mais également sur les frais d'entretien et d'utilisation (petit local = chauffage avantageux). Dans les constructions modernes de maisons d'école à deux étages, une halle de gymnastique plus basse assure aussi une meilleure présentation du point de vue esthétique. C'est pourquoi, il est indiqué, au moment de l'établissement d'un projet de petite halle de gymnastique d'examiner ces questions de hauteur suffisamment tôt avec le spécialiste des engins de gymnastique.

Il ne faut pas, par contre, chercher à réaliser de grandes économies dans la construction du plancher. Le revêtement de lino-liège ne devrait plus jamais faire défaut. Lors de la construction du sous-plancher, il convient d'attacher une importance particulière à la question de l'aération. Il en est de même des parois et du plafond. Pour des motifs techniques de chauffage, le plafond doit être assuré d'une isolation suffisante. La charpente, même dans les cas les plus simples, doit être étudiée avec soin. Pour la construction des parois, diverses possibilités peuvent être appliquées. On peut utiliser, soit la brique de 39 cm. soit celle de 25 cm. avec plaques isolantes. Suivant les conditions locales, on choisira le genre de construction le plus économique (préfabriqué, planches, etc.). Bien que les locaux annexes soient très utiles, c'est souvent dans cette direction que les économies doivent être recherchées. Lorsque la construction de la maison d'école est combinée avec celle d'une halle de gymnastique, il est possible de disposer les locaux annexes de telle sorte qu'ils servent à la fois pour l'école et pour la gymnastique. C'est ainsi que les vestiaires, les douches, les toilettes, le hall d'entrée peuvent servir à cette double fin, sans inconvénients notoires lorsqu'il s'agit de petites localités. Le local de matériel et d'engins doit toujours être à proximité de la halle de gymnastique même si malheureusement il doit être réduit à la portion congrue.

Ce qui est important, c'est le chauffage. On adopte généralement le système de chauffage à air chaud ou le chauffage central ou encore un système combiné. Pour les petites halles de gymnastique indépendantes, les possibilités suivantes peuvent être envisagées: fourneau à bois ou à charbon dans le local même de gymnastique (système économique mais pas toujours hygiénique). Le chauffage électrique occupe moins de place et est hygiénique et peut être, souvent, installé à bon compte; les frais d'utilisation doivent toutefois être calculés avec soin avant de procéder à l'installation. Le système de chauffage à air chaud ou central avec le bois, le charbon ou le mazout est naturellement le plus convenable, mais aussi le plus cher; le chauffage au mazout, en particulier, coûte plus cher à l'installation, mais assure un confort supérieur à tous les autres.

Dans les petites localités à conditions modestes, les engins fixes ne peuvent être installés qu'une seule fois, ou bien à l'extérieur ou alors dans la halle, comme par exemple, le portique à grimper à l'extérieur, mais la corde à grimper à l'intérieur de la salle ou la barre fixe dans la halle de préférence qu'à l'extérieur, car cela permet d'économiser l'aménagement de fosses de réception. Diverses possibilités de construction pour la barre fixe: avec montants fixes (légers) pour écoles et solides pour les sociétés: les deux sont bon marché, mais leur emploi n'est guère apprécié; montants sur rail et mobiles (normal) et les montants escamotables (plus chers).

Pour les agrès mobiles, il est aussi possible d'adapter les acquisitions aux possibilités financières.

Les halles à plusieurs fins ne donnent généralement pas satisfaction même dans les petites localités. Elles rendent, sans doute, service aux uns et aux autres, mais jamais totalement. Il y a notamment le danger que les exigences de l'activité gymnastique ne soient pas suffisamment prises en considération.

Les petites halles de gymnastique et les halles de fortune sont loin d'être idéales. Mais s'il s'agit d'aider et d'encourager la gymnastique scolaire et de société dans les communes de montagne ou dans les localités financièrement désavantagées, elles peuvent et doivent être prises en considération en attendant la possibilité de faire mieux. P. Truniger, Saint-Gall.

Note de la rédaction. — Nous précisons que ce genre de halles n'est recommandé que lorsque les moyens financiers pour la construction de halles normales font défaut. Dans tous les autres cas seules ces dernières devraient entrer en considération. - F. Pellaud.

Administration: Office central fédéral des imprimés et du matériel, Berne 3 - Compte de chèques III 520 - Rédaction: Ecole fédérale de gymnastique et de sport, Macolin - Fr. Pellaud